

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 519 rendant exécutoires les délibération n°* 138, 139, 140, 141

n° 519

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1960

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 28 avril 1960 : __ N° 138 accordant à la Société Française des Pétroles de Somalie un dernier délai d'un an pour terminer la mise en valeur d'une concession provisoire ; __ N° 139 accordant à M. Sayed Ali Ben Aboubaker Assakafe un dernier délai d'un an pour terminer la mise en valeur d'une concession provisoire ; __ N° 140 accordant à M. Houssein Helmi un délai d'un an pour terminer la mise en valeur d'une concession provisoire ; __ N° 141 accordant à M. Gardoni un dernier délai d'un an pour terminer la mise en valeur d'une concession provisoire.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, J. ComPaln.